



**CCAS DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES**  
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 SÉANCE DU 27 MARS 2024

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 15	Nombre de conseillers présents : 11	Nombre de votants : 13	Date de la convocation : 23 mars 2024
--	-------------------------------------	------------------------	---------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à 9 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Lézignan-Corbières s'est assemblé dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Cours de la République, sous la présidence de M. le Président, Gérard FORCADA.

Étaient présents : Mme Christine BENET ; M. Alain-Marc GARCIA ; Mme Monique PUJAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; Mme Sylviane BERNAZEAU, M. Gérard FORCADA ; Mme Sylvie DANRE ; Mme Mireille SANTINI, Mme Suzanne HERNANDEZ ; M. Bernard FUMET ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ.

Étaient excusés : M. Freddy NOLOT ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ; M. Bernard BLANC ; Mme Jacqueline TESSARO ; Mme Chantal JAOL.

Ont donné mandat : M. Freddy NOLOT à Mme Christine BENET ; Mme Marie-Claude MARTINEZ à M. Bernard FUMET.

Date de publication : 29 mars 2024

QUORUM : 8,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine BENET

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-20,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le compte de gestion 2023 budget CCAS adressé par le comptable public,

Vu le compte administratif 2023 budget CCAS.

Le compte administratif 2023 du budget CCAS fait apparaître un excédent de 52 072.71 € uniquement pour la section de fonctionnement.

Considérant que le conseil d'administration, à la suite du vote du compte administratif 2023 doit procéder à l'affectation du résultat, il est demandé au conseil d'administration d'adopter l'affectation du résultat suivant :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
I	dépenses de l'exercice	26 670,50
II	recettes de l'exercice hors 002	18 509,00
III= II + I	RESULTAT COMPTABLE (hors 002)	-8 161,50
IV	excédent de fonctionnement reporté 002	60 234,21
V=III + IV	EXCEDENT (OU DEFICIT) DE LA CLOTURE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	52 072,71
<b>INVESTISSEMENT</b>		
VI	Excédent / déficit d'investissement reporté 001	0,00
VII	dépenses de l'exercice hors 001	0,00
VIII	recettes de l'exercice hors 001	0,00
IX=VIII + VI- VII	RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII=IX - (X-XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00

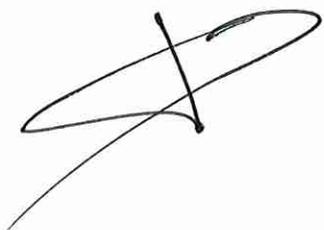
AFFECTATION		
XIII	affectation au 1068 du BP N + 1	0,00
XIV	reprise du résultat d'investissement 001 au BP N + 1	
XV	reprise de l'excédent fonctionnement reporté 002 au BP N+ 1	52 072,71

Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de l'affectation du résultat selon les données exposées ci-dessus.

**Sur présentation de son rapporteur,  
Le Conseil d'administration  
A l'unanimité**

Décide de procéder à l'affectation du résultat selon les données du tableau ci-dessus

Le Président  
Gérard FORCADA



La secrétaire de séance,  
Christine BENET

